

Signé : NAPOLÉON.

Par l'Empereur :
Le ministre secrétaire d'Etat
au département de l'intérieur,
Signé : PIGNARD.

Par ampliation :
Le chef de la division du se-
crétariat.

Pour copie conforme :
Le conseiller de préfecture
faisant fonctions de secrétaire-
général.

Signé : H. DEBIGNY.
Pour copie conforme :
Le maire de Roubaix,
G. DESCAT.

Dans son avant-dernière séance, le Conseil municipal a délibéré sur une réclamation présentée par M. Godey, l'industriel de la Voirie municipale. Il paraît que M. Godey demandait une somme d'environ vingt mille francs, à titre d'indemnité. Comme il était facile de le prévoir, la commission nommée pour l'examen de la question, a rejeté, à l'unanimité, une réclamation que rien ne justifiait, et le Conseil s'est empressé de voter les conclusions du rapporteur.

Les ouvriers tisseurs qui s'étaient mis en grève avant-hier ont repris leur travail.

Nous apprenons que la Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, dans sa séance d'hier vendredi a nommé une commission composée de MM. Roussel Defontaine, Th. Leuridan et Menche de Loiseau, pour organiser, dans les premiers jours de mars, des Conférences à Roubaix et Tourcoing, par M. Gustave Lambert.

M. l'abbé Defontaine, vicaire de Sainte-Catherine, à Lille, est transféré à Roubaix (Notre-Dame.)

M. l'abbé Delassus, vicaire de Saint-Géry, à Valenciennes, est transféré à Lille, (Sainte-Catherine.)

On lit dans l'Ordre, d'Arras :
« Nous sommes en mesure d'annoncer, d'une façon positive, que M. Thiers posera sa candidature aux élections prochaines, dans la circonscription du département du Nord, qui est actuellement représentée par M. des Rotours, et qui comprend plusieurs cantons de la ville de Lille. »

La Commission administrative de la Société chorale a l'honneur de rappeler à MM. les membres honoraires, la soirée bachique du lundi 22 février, durant laquelle il leur sera donné communication des diverses dispositions prises pour l'organisation de la calvacade qui doit avoir lieu au profit des pauvres, le dimanche, 8 mars prochain.

La Commission administrative de la Société la Grande-Harmonie a l'honneur de prévenir ses membres honoraires qu'une Soirée Bachique aura lieu dans le local de la Société, le Lundi 1^{er} Mars 1869, à sept heures précises.

Le programme sera inséré dans un prochain numéro.

COUR D'ASSISES DU NORD.

Audience du 17 Février.

Présidence de M. Duham, conseiller.
Ministère public : M. Leroy, substitut du procureur-général.

Vois qualifiés.

Dans la nuit du 22 au 23 octobre dernier, des malfaiteurs s'introduisirent dans la demeure du sieur Pierre Parent, filateur de laine à Roubaix, et y enlevèrent 17 bobines garnies, représentant une valeur de 1,190 francs. Les soupçons du sieur Parent s'étaient portés sur le nommé Leenaert Cyrille, qu'il avait occupé en qualité de domestique et qui connaissait les dispositions de la maison. Dans la journée qui suivit le vol, des agents de police surprirent le nommé Leenaert et Lefebvre occupés à charger sur un chariot un sac qu'ils sortaient d'une maison voisine. Surpris ainsi, Leenaert et Lefebvre firent les aveux les plus complets. En conséquence, les susnommés Leenaert et Lefebvre sont accusés d'avoir, à Roubaix, le 22 ou le 23 décembre 1868, soustrait frauduleusement de la laine filée au préjudice du sieur Pierre Parent, avec les circonstances que ladite soustraction frauduleuse a été commise : 1^o la nuit; 2^o dans un lieu habité; 3^o par deux personnes; 4^o à l'aide d'escalade dans un édifice; 5^o à l'aide d'effraction.

Le jury, après les débats, rapporte un verdict affirmatif avec l'admission de circonstances atténuantes en faveur des deux accusés.

En conséquence, la cour condamne Cyrille Leenaert à cinq ans de prison, et Charles Lefebvre à quatre ans de prison. Conseil, M^{rs} Taine et Hattu.

Voici les principales variations qu'accusent les différents chapitres du bilan de la Banque d'une semaine à l'autre. L'encaisse s'est de nouveau accru de 18 millions à 112 millions; les dépôts particuliers ont perdus 3 millions et demi environ à 298 1/2 millions. Le portefeuille a diminué de plus de 16 1/2 millions à 543 millions et demi, et la circulation de 9 à 10 millions à 1349 millions. Il y a augmentation de 9 1/2 millions dans le compte du Trésor qui revient à 143 millions et demi. Le chapitre des avances reste stationnaire.

COURS PUBLIC DE CHIMIE.

Lundi 22 février, à 8 heures 1/4 du soir
Du Vinaigre, (suite). Altération du vinaigre par les animaux infusoires qui y prennent naissance. Moyen de détruire ces animaux et même d'en éviter la formation. Composition élémentaire des différents vinaigres. Caractères auxquels on reconnaît le bon vinaigre. Falsification du vinaigre et moyens de le reconnaître. Comment on peut empêcher que le vinaigre ne se gâte en été. Moyen de faire de bon vinaigre en peu de temps et à peu de frais. Procédé pour rendre le vinaigre plus fort. Préparation de l'orgeat des Romains, préparation de l'hydromel.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.

Mercredi 24 Février, à 8 1/4 heures du soir.
De la réfraction. Explication de quelques phénomènes intéressants. Expériences de réfraction. Angle limite et réfraction totale; application expérimentale. Réfraction diffuse.

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

Nous recommandons à nos lecteurs la lettre suivante. Nous ne saurions, sans une étude approfondie, nous prononcer sur la réforme si radicale que l'auteur nous semble vouloir apporter dans certains errements industriels, et nous nous bornerons à dire, qu'il a su traiter, sans prétentions scientifiques, et avec autant de simplicité que de netteté, une question spéciale d'une importance considérable. Sa lettre sera donc lue avec le plus vif intérêt par tous ceux qui touchent de près ou de loin à la grande industrie roubaissienne.

Monsieur le Rédacteur,

La connaissance des corps gras, la détermination de leurs propriétés et de leurs influences sur chacune des opérations des industries textiles, et de leurs altérations spontanées ou frauduleuses, sont l'objet des préoccupations incessantes des Sociétés industrielles de nos grandes villes manufacturières. La Société industrielle de Mulhouse, notamment, dans l'espace de quelques années, a couronné trois mémoires relatifs à cette question, et ne la jugeant pas encore résolue d'une manière complète, a conservé la même question dans son programme des Prix. La note du président du comité de chimie de la Société industrielle de Reims que vous avez reproduite dans votre dernier numéro, témoigne aussi de l'importance que cette Société attache à cette étude.

Profondément convaincu que, de l'examen de ces mêmes questions, résulteraient nécessairement d'immenses avantages pour l'ensemble de nos industries roubaissiennes et pour chacune d'elles, je crois faire acte d'utilité publique, Monsieur le Rédacteur, en venant leur signaler l'extrême opportunité d'observations de cette nature, et, plus spécialement, essayer de montrer quelles graves perturbations apportent chaque jour dans notre fabrication, la mise en circulation de certains produits impurs, exclusifs de toute fabrication régulière et de tout progrès.

On sait qu'au cours du travail de la laine peignée, a'ors que la laine est sortie de la Peigneuse, et que sont accomplies toutes les opérations du Peignage proprement dit, la laine n'est pas encore épurée et nettoyée comme il convient avant toute opération de teinture. Outre les matières grasses que n'a pu enlever complètement le dégraissage qui a précédé les opérations du Peignage, elle en contient d'autres, introduites artificiellement pendant ces opérations, dans le but de la faciliter; c'est à la Lisseuse qu'on doit l'en débarrasser par des bains chimiquement appropriés à son état.

Ce dégraissage définitif, qui a pour but, en dégageant la laine, tout en respectant sa nature, de tout ce qu'elle peut contenir de substances grasses en excès et d'impuretés, de la bien préparer pour les combinaisons de la Teinture, le travail de la Filature et celui des Apprêts, ce dégraissage final, dis-je, est l'une des opérations les plus importantes de notre fabrication, tellement que d'elle seule peut dépendre la réussite de ces diverses transformations de la matière.

Ce dégraissage s'obtient sans difficulté, si l'on a eu égard à plusieurs conditions, sans lesquelles il ne peut y avoir dégraissage parfait; elles se résument ainsi :
Richesse, composition, température du bain de dégraissage bien en rapport avec la quantité et la nature des matières à saponifier et à dissoudre.

Dans de telles conditions, la laine est pure et débarrassée de toutes les substances capables, par leur adhérence à ses fibres, de faire obstacle à sa coloration, de gêner les étirages successifs de la filature ayant pour but sa transformation en un fil parfait, dont la ténuité et la longueur ne doivent, généralement, être limitées que par la finesse et la longueur relatives de ses fibres et par *sa nature* cause, et enfin, de s'opposer au développement, par l'Apprêt, de ses qualités naturelles. Et même, en admettant qu'aussi absolu ne soit pas encore son degré de pureté, et qu'elle reste imprégnée d'un certain excès de matières étrangères, ces matières, si le dégraissage a été complet, ne pouvant être que parfaitement solubles dans le premier bain d'ébrouage, ne sauraient troubler d'une façon quelconque peu sérieuse aucune des opérations ultérieures.

Je serais bien heureux, Monsieur le Rédacteur, de devoir reconnaître que c'est dans un pareil état de pureté, qu'arrivent

toutes au commerce les laines sortant de nos établissements de Peignage. Il s'en faut malheureusement de beaucoup qu'elles soient toutes, à ce point, dignes d'éloges. Sous une magnifique apparence, certaines laines de cette provenance, étant mal dégraissées, recèlent des quantités plus ou moins considérables de matières étrangères d'espèces diverses, peu ou point solubles dans le premier bain de la Teinture.

Ce n'est pas ici le lieu de dresser la liste de tous les accidents, de tous les doutes, de tous les mécomptes qu'entraînent pour le fabricant l'achat et l'emploi de pareilles laines, mais il m'est nécessaire d'en signaler sommairement au moins les plus saillants, les plus incontestables :

1^o Le fabricant paie au prix de la laine toutes les impuretés qui s'y trouvent, mais dont il ne saurait faire le compte.

2^o Presque toutes insolubles dans les bains ordinaires de la Teinture, ces impuretés se présentent au teinturier à l'état de dépôt poisseux, faisant adhérer entre elles les fibres de la matière qu'il a à traiter; n'en connaissant, pas plus que le fabricant, ni les proportions, ni la nature, il ne saurait ni facilement, ni économiquement, les en débarrasser. De plus, les procédés de la Teinture, et principalement ceux de la Teinture de Bon teint, déterminent entre ces impuretés et les produits employés, par une véritable combinaison chimique, la formation d'une sorte de matière plastique de consistance résineuse, d'un mastic qui engue pour ainsi dire les fibres de la laine et empêche les couleurs d'y pénétrer également, d'y adhérer avec quelque plénitude ou éclat. Et comme, je le répète, les procédés de la Teinture de Bon teint engluent bien plus facilement encore la laine que ceux de la Teinture de Faux teint, il en résulte, comme première et déjà très-déplorable conséquence, que le teinturier, justement soucieux de sa responsabilité, ne recourt aux premiers que le moins possible. De là, ces teintures grossières, sans la moindre valeur, sans la moindre solidité, véritable barbouillage, bien fait pour enlever à nos produits toute la considération qu'ils méritent à tant d'autres points de vue, et leur ôter de leur prix.

3^o S'il est vrai que, plus est facile le glissement des fibres de la laine dans leurs allongements successifs au cours du travail de la Filature, plus aussi soit facile, et dans la même proportion, ce travail qui doit les convertir en fils d'un numéro déterminé, il faut admettre, par conséquent, que doit être rendu impossible le rendement normal de la matière, par la présence à l'état de glu, dans ses fibres, des impuretés dont j'ai parlé plus haut. Je pose en fait, et j'en ai les preuves les plus décisives, que, préparée au préalable par un dégraissage parfait, une laine, même teinte en noir, couleur pourtant si redoutée des filateurs, je pose en fait qu'une telle laine est plus apte à se transformer en fils réguliers et d'une longueur définie d'avance, que la même laine que l'on voudrait filer, même écrue, au même numéro, mais qui laisserait à désirer au point de vue du dégraissage. Aucune coloration, si elle s'est opérée dans des conditions convenables, n'est de nature à gêner le glissement des fibres et ne saurait donc faire obstacle à la production de fils, fins, réguliers, et également tenaces dans chacune de leurs parties.

4^o Quel peut être enfin le rôle de l'apprêt en présence de matières endommagées à ce point? Sa mission est de développer les qualités naturelles de la matière; mais comment espérer qu'il puisse l'accomplir? Si les pièces, qu'il a charge de traiter au mieux des intérêts du fabricant, sont de Faux teint, ayant affaire au barbouillage abusivement appelé teinture dont j'ai parlé plus haut, sa responsabilité lui impose, avant toute autre considération, l'obligation de s'en tenir aux traitements les plus superficiels, dits *ménagements*. Si elles sont de Bon teint, au contraire, il a affaire alors, et, le plus souvent, grâce à la combinaison insoluble des mordants de teinture avec les impuretés contenues dans la laine, à une composition d'alun combiné avec du savon, des acides gras et même parfois de la résine, laquelle composition hydrofuge est celle précisément que l'industrie anglaise emploie, non pas pour donner du brillant à ses tissus, mais pour, au contraire, en boucher les pores, les imperméabiliser, pour, en un mot, les convertir en Water-proof.

De cet exposé que je me suis efforcé de rendre clair pour tous, Monsieur le Rédacteur, ressortira jusqu'à l'évidence, du moins je l'espère, l'urgence nécessaire de réformes radicales et sévères dans les usages et conventions de notre place, et notamment en ce qui concerne le commerce des laines peignées. La parfaite connaissance, la pureté des produits qu'elle met en œuvre est la première et indispensable condition de succès de toute fabrication. Ayons des produits purs, et, les ayant transmis tels à chacun de nos fabricants, alors seulement nous serons capables de contrôler efficacement les résultats ultérieurs de leurs opérations; alors seulement nous pourrons établir d'une manière certaine et équitable la part de responsabilité afférente à chacun d'eux. En dehors de cette responsabilité mutuelle, établie sur des règles fixes et certaines unissant toutes les branches de notre industrie, il ne saurait exister pour nous de véritable organisation industrielle; en dehors de cette solidarité, je ne vois que le désordre, et la négation de toute sécurité commerciale, de tout progrès sérieux.

Je conclus en réclamant de notre Condition publique l'exacte détermination des

quantités réelles de laine que contiennent nos laines peignées. De ce qu'elle a réalisé au point de vue hygométrique à la réalisation de la réforme que je propose, il n'y a qu'un pas, bien facile à franchir. Avant l'opération de la dessiccation, traiter les échantillons à conditionner par un dissolvant facilement vaporisable des corps gras et résineux; obtenir ainsi, d'une part, la laine pure, et de l'autre, le liquide dissolvant chargé des principes gras qu'elle contenait; puis, chasser par distillation, le dissolvant, et essayer la solubilité du résidu ainsi obtenu par de l'eau à la température ordinaire du premier bain de la teinture, quoi de plus simple, de plus pratique, de plus élémentaire?

Rien n'est plus facile, dit M. Girardin, dans son *Traité de chimie appliquée aux arts industriels*, que d'extraire d'une graine ou de tout autre organe, la matière grasse qui s'y trouve et d'en déterminer exactement la proportion.

En exprimant l'espoir que tous vos lecteurs partageront cette opinion de M. Girardin, je vous prie d'agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

Aug. FERON.

Roubaix, 19 février 1869.

FAITS DIVERS

Dans la chronique du Derby, M. Alfred de Rochepol donne la généalogie de la famille Arouet, et constate que M. de Voltaire fut le premier qui joua au hobe-reau.

Messire François Marie Arouet de Voltaire, chevalier, comte de Bernay, seigneur et patron haut justicier de Ferney, Versoy, Pregny, Chambésy et autres lieux, gentilhomme de la chambre de Sa Majesté le roi de France et de Navarre, chambellan de Sa Majesté le roi de Prusse, chevalier de l'ordre royal du Mérite, etc., etc. est, il faut le reconnaître, un singulier patron pour messieurs les amateurs de démocratie et d'égalité.

Ce petit bourgeois, s'affublant de gentilhomme et devenant le pontife des sans-culottes, est une des meilleures charges du panthéon révolutionnaire. « J'ai changé de nom, écrivait le fils Arouet à l'abbé Moussinot, pour ne pas porter ce vilain nom de paysan. » Aimable et filial égalitaire!

Les érudits s'étaient infructueusement ingéniés à trouver une étymologie plausible du surnom adopté par François-Marie Arouet; les uns disaient que c'était le nom d'un petit fief appartenant à sa famille maternelle; les autres qu'il l'avait pris... en l'air, comme précédemment ceux de chevalier de Revol, ou chevalier de Livry, ou chevalier de Tilly; ceux-ci penchaient pour l'anagramme de Arouet L. J., signifiant Arouet le jeune; ceux-là donnaient tout bonnement leur langue aux chiens. Ce petit problème se trouve heureusement résolu par la curieuse étude généalogique de M. Boral d'Hauterive.

On a vu, en effet, qu'une des ancêtres du philosophe épousa au commencement du XVII^e siècle Michel Voltaire; l'auteur de la *Pucelle* n'aura fait que relever le nom d'une famille alliée à la sienne et sans doute éteinte; puis, pour sacrifier à la vanité du temps, qui changeait les plus minces bourgeois en porteurs de particules, il mit un de devant son nom d'emprunt, pris des talons rouges et s'évertua à jouer au seigneur; malheureusement on sait qu'au lieu de distribuer des coups de canne, le gentilhomme spontané en reçut plus d'une volée cuisante. On n'est jamais parfait!

Le *Courrier de Mostaganem* rapporte qu'un crime épouvantable a été commis à l'Avant-Garde, située à quatre kilomètres de Mascara, sur la route d'Oran. Vers trois heures du soir, une jeune fille nommée Adèle Brunet, âgée de dix sept ans lavait du linge à un puits d'une maison inhabitée, pour le compte de M. Dur, colon. M. Dur était en ville; sa femme était allée faire une commission chez un voisin. Un Arabe s'est approché du puits en priant la jeune fille de le laisser boire; tout à coup cet indigène s'est précipité sur elle et lui asséné plusieurs coups de matraque sur la tête et l'a jetée dans le puits; qui a dix-sept mètres de profondeur. Il est entré ensuite dans l'intérieur de la maison Dur, en passant par une fenêtre, et a soustrait divers objets et des billets à ordre.

Quelques minutes après, la Femme Dur, en rentrant chez elle, a constaté ce vol et la disparition d'Adèle Brunet; cette femme s'est approchée du puits et au fond a aperçu cette malheureuse se cramponnant à une saillie que fait le mur au niveau de l'eau. Des voisins accourus aux cris de cette femme, ont réussi, au moyen d'un câble, à retirer du puits la demoiselle Brunet, qui se trouvait dans un état désespéré. Néanmoins, elle a pu donner, avant d'expirer, le signalement de l'auteur du crime. M. le juge de paix et la gendarmerie se sont transportés sur les lieux pour constater le crime. Le bureau arabe de Mascara, de son côté s'est mis à la recherche du coupable. M. de Bannais, lieutenant adjoint, a procédé à une perquisition dans un douar des Ben-Chouguel, et y a fait arrêter un indigène auquel le signalement donné par la victime paraît devoir se rapporter. Cependant toutes les recherches faites pour retrouver les objets soustraites sont jusqu'à présent restées infructueuses.

Une lettre de Slichar, en date du 10 janvier, donne ces détails sur le tremblement de terre de l'Inde :

Ce soir, vers cinq heures moins un quart, nous avons eu une secousse terrible de tremblement de terre qui a détruit toute la station. J'arrivais du jardin d'Acclimatation, où je venais de passer la journée, et je m'étais jeté sur mon lit pour me reposer. J'y étais à peine depuis cinq minutes lorsque la maison commença à être ébranlée; dix minutes après le mur s'écroula sur le lit où je m'étais couché et la maison était en ruines. J'échappai de justesse du désordre d'une manière toute providentielle et je m'efforçai de calmer la panique. Le sol s'éleva d'environ 20 pieds en faisant une longue ondulation. La rivière changea son cours et remonta vers sa source pendant une bonne demi-heure en renversant plusieurs bateaux. La terre s'ouvrit dans des centaines d'endroits en vomissant des masses de sable bleu et de l'eau. La rivière présentait un spectacle effrayant : de nombreuses fontaines jaillissantes s'étaient formées et l'eau était lancée jusqu'à 60 pieds dans l'air.

Notre bâtiment est renversé ainsi que le clocher de l'église et presque tout le bâtiment de la station. Je crois qu'il a péri beaucoup de monde. Nous n'avons pas un point pour passer la nuit. Pour comble de malheur presque tous les militaires sont hors de la station; ils sont partis pour aller à la poursuite de la tribu des Loshoi, qui, d'après les nouvelles parvenues ici dans la journée aurait brûlé les forêts et les constructions de Sonarbund, enlevé les planteurs et tué les coolies.

— On écrit de Pepsinier :

Un nouvel accident s'est produit samedi soir sur la voie ferrée, près de Pepsinier. Le nommé Ranwet, garde-route, en voulant traverser les rails pour présenter les signaux lors du passage d'un train de voyageurs, se trouva en retard dans la manœuvre et fut renversé par le butoir de la locomotive. Peu de temps après, ses enfants inquiets de son absence, se mirent à sa recherche et trouvèrent le cadavre de leur père dans un horrible état de mutilation.

Ce malheureux laisse une veuve et huit enfants en bas âge.

Cette famille a été bien cruellement éprouvée depuis quelque temps; il y a à peine un mois que l'un des fils de Ranwet, lampiste au chemin de fer de l'Etat, a failli perdre la vie dans les circonstances les plus cruelles. Il répandit, par mégarde, de l'huile de pétrole sur ses vêtements; une étincelle y mit le feu, et le jeune homme aurait infailliblement péri sans les secours les plus prompts. Il fut heureux d'en être quitte pour quelques brûlures graves; enfin, il y a quelques jours, l'un des proches parents du défunt était tué par suite d'un accident analogue survenu aux environs de Waremmé.

La sécheresse du climat égyptien est telle qu'il ne pleut jamais dans la Haute-Egypte, et que sur le Delta on ne comptait jamais autrefois plus de cinq ou six jours de pluie par an. Mais le vice-roi Méhémet-Ali ayant fait planter 20 millions d'arbres sur le Delta, et ces arbres étant devenus grands, la moyenne des jours de pluie est maintenant de quarante par an.

Dépêches commerciales.

Liverpool, 20 février

Marché calme.
Ventes : 6,000 balles.
Prix : sans changements.
Recettes Amérique : 78,000 balles.
Expéditions Angleterre : 52,000
Havre : 4,000

Havre, 20 février.

Marché calme.
Ventes : 1,500 balles.
Omra chargeant 110 francs.

Alexandrie, 19 février.

Marché basant.
Good middling 18 1/2.
Middling fair 21.
Fair 23. — Fully fair 24.
Good fair 24 1/2.
Frêt : 12 francs.

EN VENTE

à la Librairie J. REBOUX,
Rue Nain, 1, Roubaix
LETTRE
sur le futur Concile œcuménique
par Mgr l'Evêque d'Orléans.

Prix : 1 franc.

EN VENTE

A LA LIBRAIRIE J. REBOUX
ANNUAIRE
de l'arrondissement de Lille,
PAR RAVET-ANCEAU.

COURS DES HUILES du 20 Février.

	HUILES l'hectolitre	GRAINES l'hectolitre	TOURTEAUX l'hectolitre
Colza	24 25	27 50	15 50 16 40
— pur. q.	24 25	27 50	15 50 16 40
— b. g.	23 24	27 50	14 50 15 40
— rousse.	22 23	27 50	14 50 15 40
Cameline.	22 23	27 50	14 50 15 40
Chaux.	22 23	27 50	14 50 15 40
Lin du p.	28 29	31 50	22 50 23 40
Lin et gr.	26 27	30 50	22 50 23 40

COURS DE LA BOURSE

Du 20 Février 1868.
Cours de ce jour
3 1/2 % 71 40 — 3 1/2 % 71 35
4 1/2 % 104 00 — 4 1/2 % 103 25